



et incontestable au Seigneur.  
Ainsi nous avons des Terres, Liegeois au caser de  
l'Etat; mais nous n'avons garde de régler les  
Propriétaires en ce qui est de la qualité ou condition  
de leurs Officiers. Nous possédons <sup>entre autres</sup> Raurhin, mais  
on n'a jamais songé à priver au duc de <sup>Stourburg</sup> ~~parce~~  
de recoter des officiers dans sa Terre d'autre Religion  
que de la sienne.

Encor, Monsieur, sçavez vous, que chez nous il y a  
des considérations d'Etat qui nous ~~rendent~~ doibuent  
donner de l'inquiétude au regard de tout ce qui  
fait profession de la Religion Romaine, parce  
que nos <sup>anciens</sup> ennemis en sont, comme en effet nous  
avons <sup>veu</sup> ~~vu~~ de fâcheux et suites ~~fort~~ <sup>vous se'apprivoiser par que</sup>  
cette dépendance et son souvenir. Mais, tout cela  
~~est~~ <sup>est</sup> point capable de nous faire imposer sur  
les droits domestiques de personnes, ou de leur priver  
de leur la loi de leur Loi.

Comme il n'y a Seigneur <sup>Fédéral</sup> ~~Fédéral~~ qui songe  
à régler prouver régler la dedans le moindre  
de ses Vassaux. Ainsi il n'est pas que S. A.  
non maître en leur le fief de la Cour de Lingon  
de la Province d'oudry, mais pour cela les  
Etats, <sup>de</sup> cette Province n'oseroient priver  
d'obliger à aucune subjection, et ce qui regarde  
la disposition de ses Charges, quand il les donneroit  
à Turc ou à More.

Aussi ne voyez pas que le moindre Fédéral  
d'France se trouve limité à ce point là dans  
l'usage de son Patrimoine, tant s'il faut  
que <sup>l'on</sup> puisse attendre cela de l'incomparable  
sageur du Roi à l'endroit d'un Prince Estranger.

Il n'est pas, Monsieur, que si le regard  
d'orange, environne qu'il est de tout l'Etat du Roi  
les différents signés Princes ont toujours eu soin  
d'acquiescer.



si ce que vous avez eu la patience de m'expliquer  
plus et si vous dire de bouche, que deux Articles  
des Instructions de nos Souverains ont en eux trois  
des Points importants, l'un, qu'en cas de  
renouvellement de France, justice pour le sujet de la  
Religion ou autre, ils eussent tous à embrasser  
le parti du Roy à l'exclusion de qui que ce soit,  
l'autre, que dans le Princip<sup>al</sup> ils eussent à se  
comporter indifféremment à l'endroit des sujets  
de S. A. en les considérant tous comme des  
enfants, et sans faire la moindre distinction  
sur leurs sentiments en Matière de Religion,  
ains au contraire en tâchant de les faire tous  
vivre en fraternité ensemble, et ne les porter  
qu'à se vaincre en fidélité et obéissance envers  
leur Prince et Seigneur légitime.

Aussi, Monsieur, vous pour-je bien assurer,  
et assurer, si il vous plaît, vous le ferez  
voir par écrit, que dans les ordres que j'ai  
de m'y comporter, pour donner quelque ordre  
aux affaires de ce Maître, <sup>tout</sup> cela se trouve  
compris en gros lettres, et Dieu sait que  
si ainsi n'est, j'aurois bien eu de la copie  
pour en l'employer.

Ce prouve et long, je l'advoue, pour un sujet  
si clair et si raisonnable, mais comme en  
langue étrangère on ne s'explique que de vive voix  
qu'on peut, j'espère, Monsieur, qu'en suite des  
bonnes dont vous en avez tant voulu rendre  
votre redoublé, mais que ne vous en jamais  
tâche qu'à importuner, vous enidez avec content  
de m'avoir veu <sup>produire</sup> une fois ~~pour~~ pour tout  
ce que le devoir de ma charge m'oblige de  
expliquer sur une Matière qui, non sans cause,



*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



